



édito

Mais que fait la Police ?

Mis à part dans certains établissements dits « de qualité », où les jeunes respectent les adultes et simplement travaillent, préparant leur avenir, les événements de ces derniers jours, rapportant et « une gifle » et de la violence sur des éducateurs, sont le baromètre de notre société. Et quand je regarde cet instrument, je lis « tempête ». Ce que nous rapporte la presse n'est que la partie émergée de l'iceberg ! Aujourd'hui « la cité est dans l'école ». Il y a quelques années, les dealers étaient sur le trottoir d'en face ; aujourd'hui ils sont dans la cours de récréation.

Hier, la violence se limitait à des bagarres de jeunes coqs et un coup de pied au cul ne traumatisait personne. Aujourd'hui vous nous avez même signalé l'intrusion d'un jeune armé d'un pistolet en banlieue parisienne. Ceci reste extrême ! Mais les couteaux, bombes de gaz, coup de poing américain sont des outils souvent présents dans certains cartables. Et dans des établissements, on nous signale que le lundi, c'est la foire à la brocante des « tombés du camion du week-end ». Trafics en tous genres pour lesquels la seule raison est « avoir de la tune ».

Et tel professeur plaqué au mur parce que la note représentait le vide sidéral de la copie de l'élève ! Et tel autre dont la voiture a été « empruntée » par des jeunes de 15 ans dans un internat, et retrouvé dans

.../...

Edito

-Mais que fait la Police ?

Positions

- La giffle ; baffe révélatrice
- Formation des enseignants
- Esprit de 1947 es-tu là ?
- Allez voir ailleurs ?
- «Etat de droit» ?
- Travailler plus...
- Ecole le samedi
- Changer d'établissement
- Pouvoir d'achat des retraités

Actions

- Site de notation des profs
- 21e siècle, souriez...
- Chez le SGEC
- Prud'homales

Informations

- On nous écrit
- Rupture conventionnelle
- Prévoyance
- Question/Réponse
- CAE. Accord collégial

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



un fossé ! Et encore celui-ci qui a vu un morceau de béton passer à 15 cm de la tête alors qu'il écrivait au tableau...

Devant cette violence récurrente et en développement permanent, générée par des jeunes en grand mal être, les directions des établissements sont pauvres de possibilités de réaction. Faire des signalements comme le demande la Loi ? Il est plus facile de dire au professeur qu'il est incapable de tenir sa classe ! Remettre tel dealer ou tel organisateur de trafic aux forces de l'ordre ? Peu de directeurs s'y aventurent : l'établissement en

est ensuite « entaché » et sa réputation donc son recrutement, baisse...

Et puis, de fait, comment ces délinquants sont-ils pris en charge ? Cela coûte très cher et les caisses sont vides...

Alors, que fait la Police ? Cette question n'est pas une interrogation au premier degré destinée à nos collègues des forces publiques !! Non !! Elle s'adresse à chacun des adultes que nous sommes et qui détiennent une part d'autorité, tant sur le plan éducatif que simplement comme citoyen d'une même Nation. Oui, que faisons-nous ? « Il n'y a rien à faire, est-il souvent répondu. C'est comme ça ! ». Avec une telle conviction, dans 5 ans des jeunes transformeront des établissements en zone de non-droit comme le sont déjà certaines cités !

Pourtant, moi je crois aux forces de l'éducation. Je crois qu'ensemble, par un dialogue renouvelé entre les professeurs et éducateurs, directeurs inclus, avec de la volonté et des méthodes simples, l'adulte peut retrouver la place qu'il n'aurait jamais du perdre et le jeune la sienne. Cela implique d'ouvrir les yeux, ouvrir sa bouche, dénoncer et ne pas lâcher aux pressions. Eduquer ? c'est répéter mille fois. Accompagner ? c'est marcher à côté. Enseigner ? c'est avoir la volonté de partager la connaissance qui dépasse les matières.

Au fait, que font les parents de ces délinquants en herbe ? Ah oui, c'est l'heure de « star académie »... Voilà la faiblesse de notre Nation : une grande partie des adultes ne le sont pas.

Philippe de MARTHE

La gifle...

Le Syndicat National de l'Enseignement Privé **SYNEP CFE-CGC** se solidarise totalement à la détresse de l'enseignant lynché par tant de disproportion entre une gifle après une insulte et la garde à vue qu'il a subie. Heureusement que ce professionnel de la transmission des savoirs n'a pas donné un coup de pied au cul, il aurait pu être soupçonné de pédophilie... Au fait, quelle est la réaction de la hiérarchie du gendarme qui, lui, n'a pas hésité à se rendre en uniforme à l'établissement scolaire, sachant bien l'impact d'une telle apparition... Pauvre France !! Voilà un monde à l'envers !!

Philippe de MARTHE

« La formation des enseignants face à leur mal être »



La commission présidée par M. POCHARD a remis le 04 février 2008 son rapport au Ministre de l'Education Nationale, au sujet des enseignants et de leur métier.

En substance, les professeurs souffrent du décalage permanent entre les connaissances qu'ils ont à transmettre et la réalité de leurs élèves, toujours changeante, et dans le temps et dans les établissements scolaires (il y a un monde entre enseigner à Henri IV à Paris et dans un établissement ZEP du 93). Quant aux revenus et aux carrières, les critiques démontrent l'inéquité entre les enseignants et les autres serveurs de la Nation.

Baffe révélatrice

Dans un état de droit il est inadmissible que quiconque se fasse justice ! Aussi le SYNEP CFE-CGC ne peut-il que réprouber vivement le geste de l'enseignant qui, en réplique à une insulte, a récemment giflé un élève !

Mais, le SYNEP CFE-CGC se demande si, à l'heure qu'il est, à l'Education nationale, on est encore dans un « état de droit ». En effet, l'ensemble de ses personnels se fait régulièrement insulter, voire physiquement malmené, tant par certains élèves que par leurs parents ; et ce sous l'œil souvent bienveillant d'une hiérarchie chez qui les causes du laxisme sont bien connues.

D'ailleurs, si le laxisme n'était pas général, dans le cas présent, serait-il nécessaire que le ministre monte au créneau, en personne, pour demander ce qui devrait être une évidence : que l'élève soit lui aussi sanctionné ?!

Le 1er février 2008

Une lacune notoire de ce rapport est l'absence de toute référence à l'apprentissage de la transmission des savoirs hors Education Nationale, comme par exemple pour l'enseignement privé hors contrat qui représente une part de plus en plus importante de l'enseignement.

Le SYNEP CFE-CGC, depuis longtemps déjà, propose la mise en place d'une formation universitaire réelle à la pédagogie, psychologie, didactique, afin que les maîtres et les formateurs soient réellement préparés à leur mission qu'est la transmission des savoirs. Le ministre de l'Education Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont déjà été informés de notre projet et des rendez-vous ont eu lieu.

Le 4 février 2008

Esprit de 1947 es-tu là ?

Il y a peu Nicolas Sarkozy disait, en substance, qu'il fallait savoir tourner la page de 1968. Mais ne s'est-il pas trompé d'année ?

En effet, en 2008 c'est encore avec l'esprit de 1947 que vivent les français!

A l'époque, la guerre vient de se terminer, le plan Marschal américain fournit les Dollars et la IVe République naissante est toute puissante. L'argent et les nationalisations l'ont rendue omniprésente ; elle tire les ficelles dans tous les domaines de la vie courante : médias, communications, énergie, logement, consommation, enseignement, santé, etc. Elle construit même des autos. En bref, ses fonctionnaires s'occupent du bien-être des français et les syndicats veillent au grain ; le citoyen n'a plus qu'à se laisser vivre.



Malheureusement le contexte a changé, la compétition fait rage et le français est encore avec ses idées de 1947, d'un Etat providence qui décide de tout, à sa place ! Une preuve ? Il n'y a que l'embarras du choix et prenons par exemple le

récent rapport PO-CHARD. On avait demandé à la commission qu'il préside de faire un bilan et des propositions sur l'éducation en France. De quoi le rapport parle-t-il ? exclusivement de l'Education nationale, comme si en 2008 il n'y avait que des établissements publics ou semi-publics (privés sous contrat avec l'Etat) ! Visible-ment ce n'est pas l'Education des français, de tous les français, qui intéresse l'Etat, mais l'Education que lui seul dispense. L'esprit de 1947 vit encore, même dans les hautes sphères de l'Etat !

Certains syndicats, eux aussi, sont toujours omnubilés par l'esprit de 1947 avec un Etat qui dirigeait alors ses grands groupes industriels. Dernièrement j'assistais à une réunion dont le thème était en substance: **«que faire des docteurs que les Universités produisent en quantité et qui, après tant d'années d'études, ne trouvent pas de place sur un marché du travail saturé par les ingénieurs ?»** Et des collègues agitaient leurs actions de promotion des docteurs en direction... des grands groupes français, alors que l'ensemble des PME représente le plus grand employeur de France !

Qu'il semble difficile de tourner une page, même lorsqu'elle n'a plus aucune réalité !

Evelyne CIMA

Evelyne CIMA

Allez voir ailleurs !!

De nouveau, à la rentrée 2008-2009, des postes seront supprimés dans beaucoup d'établissements, suite à la diminution de la DGH (dotation globale horaire).

C'est un véritable choc émotionnel, passionnel dans les établissements qui ont déjà subi une perte de postes car derrière il y a des collègues que l'on côtoie, avec qui on partage des activités pluridisciplinaires, qui sont des amis...

Il faut donc faire un choix ou des choix. Parfois la solidarité joue, mais elle a aussi ses limites.

Evidemment ce sont les jeunes qui partent. Pourquoi ? Parce qu'ils coûtent moins cher à licencier. Par contre à côté, des anciens peinent à l'ouvrage, sont en décalage avec cette jeunesse scolaire bouillonnante, mais pour eux pas de soutien pour des départs en retraite définitifs plutôt en douceur, surtout quand ils s'aperçoivent que pour d'autres catégories professionnelles, il est courant de partir à 55 ans sans problème !!

Ici il ne s'agit pas forcément de partir rapidement en retraite mais plutôt d'avoir des postes adaptés, avec peut être moins de face à face élèves, et plus d'activités de soutien ou autres (on peut être très imaginatif pour aider nos élèves). Tout le monde y trouverait son compte.

Comment aller de l'avant quand on s'aperçoit qu'on laisse beaucoup de collègues sur le côté de la route ? Bien sûr la rigueur budgétaire est de mise, mais ne pourrait-on pas d'abord mieux gérer les ressources humaines ?



Michèle CHAPOVALOFF

On nous écrit

«Vous ne nous adressez que des informations sur les profs ! Il n'y a pas qu'eux dans les établissements !»

Réponse :

Le problème est que pour la plupart des enseignants les notes de service des ministères se succèdent à un rythme soutenu alors que pour les autres l'évolution se fait souvent qu'au moment des négociations annuelles obligatoires.

Non-enseignants on ne vous oublie pas. Vous êtes indispensables dans le système, comparables aux non-combattants de l'armée (intendance, santé...).
Personne n'a jamais gagné de guerre sans eux !

Vous avez dit « Etat de droit » ?

Mais sommes-nous encore dans un Etat de droit dans le système éducatif ? La réponse est clairement non !!

On peut parler de laxisme de l'Etat et de ses institutions (police, justice). Le métier d'enseignant devient chaque jour un peu plus un métier à risques. L'efficacité



du système éducatif s'en ressent.

Prenons des exemples :

1. L'orientation. L'initiative en collège part de la famille, voire de l'élève. Le conseil de classe donne un avis. A qui revient le dernier mot ? Si l'élève n'a pas le niveau, s'il n'a pas travaillé, alors il plaidera sa cause en commission d'appel, et avec l'aide de ses parents, il a une bonne chance d'avoir gain de cause. Il passera donc en classe supérieure sans avoir les bases, sans avoir le niveau ; ce sera alors la galère pour lui, pour la classe dans laquelle il sera... et pour ses professeurs !!

2. De quels moyens un professeur dispose-t-il pour faire respecter le « contrat pédagogique » ? Pratiquement aucun. Il va passer un temps considérable de concertation avec les professeurs, la famille, l'élève, pour souvent se retrouver devant un mur. Si l'élève ne veut pas ou ne peut pas travailler, le maître se trouve dans l'impuissance la plus totale. Une punition ? Vous n'y pensez pas !! L'élève la contestera, ses parents lui donneront raison, l'administration ... ne fera rien. Une retenue : au bout de « x » blâmes, de « x » petites croix, mais alors le premier puni sera le maître : il viendra surveiller la colle, mais se verra ensuite contesté par la famille, la directrice... il devra renoncer.

Dans les bulletins : il faut être politiquement correct : utiliser des périphrases pour ne pas appeler un chat un chat, un paresseux un paresseux... Si les notes ne sont pas bonnes, alors c'est la faute du maître qui n'aura pas su intéresser les élèves, ou aura produit un devoir d'un niveau trop élevé, ou n'aura pas fait un cours à la hauteur !!

3. Alors devant tant d'impunité l'enfant s'enhardit très tôt. Dès l'école primaire il prend le pouvoir !! Chantage, menace, violence !! Et ensuite pourquoi pas pressions, drogue, et même agression physique pouvant aller jusqu'au viol. Le travail n'est plus une valeur sûre, mais la politesse, la courtoisie, le respect de l'autre le sont encore moins.

Alors l'enfant peut passer tranquillement à l'insulte, aux menaces. Que peut faire le maître ?

Accepter les quolibets, les insultes, les pressions, les dénonciations anonymes et calomnieuses des parents. Au mieux on lui conseillera de faire une formation

afin de faire face à la violence. L'enfant est roi, les parents le suivent, les maîtres n'ont qu'à s'en accommoder. Qui aura le courage de poursuivre en justice un élève pour propos calomnieux, pour violence ? Que fera la justice... elle qui laisse en liberté les trafiquants de drogue et les agresseurs de tous ordres ! Réagira-t-elle face à un mineur même multirécidiviste ? Comment s'étonner de la désaffection des jeunes pour l'enseignement ? Ils voient trop au jour le jour comment se déroulent les cours !!



Alain GROSS

Distinction

*Notre collègue et ami **Alain GROSS** a reçu la médaille d'argent de l'Etoile Européenne du dévouement civil et militaire afin de souligner son dévouement au service de notre jeunesse et de notre société.*

*Le **SYNEP CFE-CGC** est particulièrement sensible à l'honneur qui est fait à son délégué et lui adresse ses chaleureuses félicitations.*

Travailler plus pour...

Les perches tendues pour permettre aux enseignants de voir leurs revenus augmenter ne manquent pas depuis quelques temps.

Qui se voit proposer des heures supplémentaires dans sa discipline mais sans que la dotation horaire de cette dernière soit elle-même augmentée, donc au détriment d'un collègue présent ou à venir.

Qui est sollicité pour des études dirigées ou surveillées, en soirée le plus souvent, ce qui défavorise tous ceux (et surtout toutes celles) chargés de famille avec des enfants à prendre aux sorties d'écoles et de collèges, aux heures voulues.

Qui encore est censé s'investir dans des projets pédagogiques développés de 16 à 18h00 en partenariat avec divers clubs culturels et sportifs locaux ... donc là encore à des horaires peu ouverts.



Or, la plupart des enseignants qui sont désireux, et souvent ont la nécessité d'améliorer leurs revenus, penchent plutôt pour de bons vieux cours particuliers qui ne génèrent pas de corrections, pas de préparations, pas ou peu de déplacements, pas de concertation, et peuvent être placés à volonté (voire déplacés), laissent une grande initiative, et... rapportent deux à trois fois plus que les heures supplémentaires !! Plutôt que les pousser à travailler plus pour gagner moins qu'ailleurs et autrement, mieux vaudrait les payer mieux.

Christian RILHAC



Rupture conventionnelle = prolongation des droits



La signature le 11 janvier 2008 entre les partenaires sociaux de l'accord sur la « rupture conventionnelle » fait le pari de la fluidité dans le marché du travail et permet un progrès dans la baisse du taux de chômage.

Apparemment, cette fluidité semble exister, si l'on observe la floraison, voire l'explosion du nombre de CDD sur le marché du travail. Or ce type de contrats sont des faux CDD car ils permettent aux employeurs de ne pas s'engager sur de vrais contrats à durée indéterminée et handicapent les salariés CDD à l'issue de leurs contrats car ils ne peuvent bénéficier du prolongement de certaines couvertures.

C'est pourquoi l'accord sur la rupture conventionnelle est un bon progrès car :

- 1) les indemnités de licenciement sont doublées,
- 2) certains droits sociaux sont prolongés, comme le DIF (Droit Individuel à la Formation), qui devient utilisable pendant la période de chômage,
- 3) la couverture complémentaire santé et de prévoyance est maintenue en période de chômage.

En d'autres termes, cet accord du 11 janvier 2008 est une touche de progrès signé par la **CGE-CGC**.

Philippe COFFRE

Prévoyance



La situation des fonctionnaires détachés dans le privé est bien particulière. En effet ceux-ci sont radiés de la MGEN (d'après les statuts) et cependant les établissements privés cotisent pour eux à raison de 1.05% comme ils le font pour les contractuels. En revanche comment récupérer les 0.20% à la charge des enseignants détachés du public ?

Un courrier est adressé au ministre afin de demander une extension des avenants 3-4-5 pour régler leurs situations.

Chantal NOISETTE

Le SYNEP CFE-CGC c'est aussi www.synep.org



21^{ème} siècle, souriez, vous êtes filmés !!

Nous sommes déjà 8 ans après le très annoncé bug de l'an 2000 qui semble n'avoir été qu'un pétard mouillé, et nous pouvons donc constater l'évolution fulgurante des technologies multimédia, de la photo numérique, la « démocratisation » des ordinateurs, des caméras vidéo, des téléphones portables et des diffusions sur internet.



Nos jeunes peuvent très facilement enregistrer, filmer, échanger voire « mettre en ligne » (c'est à dire sur Internet) ce genre de documents numériques. La tentation peut être grande de filmer un ou plusieurs professeurs à leur insu, en ayant pris soin de les avoir un peu « provoqués » au préalable. Voici encore un exemple d'accueil qu'un enseignant peut rencontrer. Il conviendra de demeurer extrêmement vigilants sur la présence et l'utilisation de ces petites merveilles technologiques pendant la classe. Il faudra surtout, en cas de découverte de ce genre de pratique, agir sans hésitation pour exiger leur éradication. La CNIL a été créée en 1978. Les moyens d'action existent. Agissons ensemble !!

Yvan SALVI

Communiqué de presse Site de notation des enseignants : www.note2be.com

Le **SYNEP**, syndicat national de l'Enseignement privé de la **CFE-CGC**, ne s'étonne pas de voir apparaître un site privé de notation des enseignants. C'est une dérive encouragée de longue date par le laxisme (ou la volonté politique) de certains gouvernements.

Ce qui surprend le **SYNEP CFE-CGC**, c'est la réaction, à chaud, du ministre de l'Éducation nationale qui se contente de s'offusquer d'une telle pratique, se dit de tout coeur avec les enseignants, et monte au créneau en annonçant... qu'il a saisi la CNIL afin qu'elle enquête à propos de la légalité d'installation de ce site.

Le **SYNEP CFE-CGC** aurait préféré voir un ministre ouvrir une cellule de crise dans laquelle des juristes auraient rappelé aux enseignants mis en cause qu'une voie judiciaire légale existe ; qu'elle leur permet de déposer plainte contre les auteurs et les responsables du site ; que le ministère les aidera et les accompagnera dans leurs démarches.

Le **SYNEP CFE-CGC** conseille à toutes les personnes concernées de porter plainte contre X, par lettre RAR, auprès du Procureur de la République.

Le **SYNEP CFE-CGC** se réserve le droit de porter également plainte.

« Travailler plus pour gagner plus ? »



Dans l'enseignement public et privé, les heures supplémentaires sont limitées et cela dans la mesure où elles nous sont proposées donc disponibles.

Les salles de cours, travaux pratiques, ateliers pour les centres de formation, et d'informatique ne sont pas occupés 8 heures

par jour et cinq jours par semaine !!

Pourquoi donc ne pas ouvrir nos écoles privées à une autre « clientèle » ? En effet, la région Ile de France, l'Etat et les partenaires sociaux investissent dans la formation des salariés licenciés.



Le **SYNEP CFE-CGC** proposera aux directions de négocier avec l'OPCA(organisme paritaire collecteur agréé) la sécurisation des parcours professionnels.

Il est possible de négocier cela dans la mesure où la structure de l'établissement le permet (présence de stagiaires adultes dans l'école). Il est également possible de proposer des formations « clé en main », c'est-à-dire des cours personnalisés pour un groupe de personnes à la demande des entreprises, ou des remises à niveau dans les différents domaines (informatique, marketing, logiciel de comptabilité, gestion, et.) à la demande des conseils régionaux.

Tout cela représente un double potentiel :

- 1) limiter les effets des licenciements en assurant aux salariés, à la demande des entreprises, une formation leur permettant de retrouver un emploi,
- 2) Assurer un complément financier pour nos établissements dont une partie sera bien entendu reversée aux enseignants concernés sous forme de salaire.

Cela devrait se faire dans le cadre du volontariat suivant les compétences de chacun.

Aujourd'hui les collègues publics et privés techniques doivent s'ouvrir vers l'extérieur et proposer des formations innovantes et porteuses d'emplois.

Collègues élus DP-CE, délégués syndicaux, ayez l'initiative de proposer à vos chefs d'établissements de telles ouvertures.

Voilà une réponse possible aux fermetures de classes.

Il y va de l'avenir de nos jeunes et de nos emplois.

Georges BELAICH

Question / Réponse



Question :

«Est-ce que le personnel d'une entreprise de restauration ou de nettoyage intervenant dans un établissement scolaire peut participer aux élections DP-CE de cet établissement ?»



Réponse :

OUI. Les travailleurs mis à disposition d'une entreprise, intégrés de façon étroite et permanente à la communauté de travail qu'elle constitue, inclus à ce titre dans le calcul des effectifs en application de l'article L.620-10 du code du travail, sont, à ce même titre, électeurs aux élections des délégués du personnel et des membres du comité

d'entreprise ou d'établissement dès lors qu'ils remplissent les conditions prévues par les articles L.423-7 et L.433-4 du code du travail.

Alain GOUHIER
notre juriste

Communiqué de presse

École le samedi

Le **SYNEP**, syndicat national de l'Enseignement privé **CFC-CGC**, ne croit pas plus au Père Noël qu'au petit Jésus soviétique !! Les promesses de ce jour tout comme celles de la lettre aux éducateurs n'ont de valeur que pour celles et ceux qui veulent les croire ! Prenons un seul exemple : plus de classe le samedi pour les jeunes en primaire !! C'est super pour les familles, et cela permet une vraie rupture de deux jours dans l'emploi du temps des élèves, avec tout le bien que cela apporte. Mais en écho à cette bonne idée, les jeunes en échecs auront des cours de rattrapage le... samedi matin !!

Ceux-là même qui sont en difficulté vivront ce complément d'étude comme une brimade, comme une colle, et les familles seront pénalisées !!

Il faut, à l'Enseignement, des maîtres qui permettent de dédoubler des classes où les difficultés existent et les cours dits de rattrapage doivent être donnés le soir au moment de l'étude.

Quant à l'enseignement du respect, démarche noble s'il en est, cela ne doit-il pas être inculqué dans les familles ? Mais que sont devenues les familles... ?

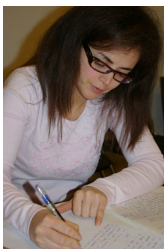
Le 15 février 2008

**Suite à une
déclaration
officielle**



CAE

Lors d'une CAE, j'ai interrogé des membres afin de savoir comment un enseignant du privé laïque pouvait « muter » vers un établissement catholique. Il m'a été répondu qu'il fallait une véritable motivation et notamment être capable d'effectuer de la pastorale. Je comprends de moins en moins mon statut d'enseignant du privé sous contrat : je suis agent de l'Etat, mais pour enseigner, je dois être catholique !!



Nadia DALY

Accord collégial

Pour être enseignant dans un établissement privé catholique, il est nécessaire d'obtenir l'accord collégial. La demande se fait auprès de son diocèse. L'accord est accordé ou non après entretien.

Dans certains diocèses il est refusé aux divorcés, dans d'autres pour ne pas s'afficher de religion catholique. Lors de notre dernière audience, M. de Labarre, Secrétaire Général de l'enseignement catholique, a reconnu effectivement l'existence de dysfonctionnements et dit que cette question importante devrait trouver une réponse unifiée avant la fin 2008.

Le SYNEP CFE-CGC, très attentif à ce problème, vous demande de lui faire part des difficultés qu'il vous occasionne.

Changer d'établissement

Les réunions de CAE commencent dans les régions afin de noter les professeurs au mouvement selon les priorités de demande.

Il existe encore des difficultés pour certains aspects.

En février certains professeurs se déclarent en perte d'heure mais ne sont pas considérés comme tel à cette date. Il est important de suivre leurs dossiers ensuite.

Par ailleurs il y a toujours une ambiguïté sur la notion de priorité considérée comme rapprochement de domicile, pour les enseignants célibataires qui, après avoir été nommés en tant que jeunes professeurs à 12 km de chez eux ne peuvent retrouver un poste plus près.

Faut-il alors faire une « fausse déclaration » de PACS ou de concubinage pour enfin changer d'établissement ?

Il est nécessaire de demander une clarification auprès de la Commission Nationale de l'Emploi.

Catherine GRISEL



QUID DU POUVOIR D'ACHAT des retraités ?



Monsieur le Président de la République vous venez de prendre un certain nombre de décisions intéressantes en ce qui concerne le pouvoir d'achat de ceux qui sont encore dans la vie professionnelle.

Mais hélas, à part l'indexation des loyers sur le coût de la vie, les retraités ne bénéficieront pas des autres mesures annoncées :

-Rachat d'un certain nombre d'heures de RTT ! Les retraités n'en ont pas puisqu'ils ne travaillent plus.

-Déblocage d'une partie de leur intéressement aux bénéfices de leur entreprise ! Idem..

-Une prime de 1000 € ! Là encore, il ne faut pas rêver.

Je suis bien obligé de constater, qu'au lieu d'améliorer leur pouvoir d'achat, certaines décisions l'enfoncent encore plus.

Exemple : les nouvelles mesures votées par nos élus (et que le conseil constitutionnel a entériné) pour résorber le déficit de la sécurité sociale...

-1 € non remboursé à chaque consultation d'un médecin quel qu'il soit ?

-0,50 € perçus sur chaque acte médical (radios, analyses médicales, et autres) à concurrence de 4 € et ponctionnés d'autorité sur les remboursements de la CPAM...

-0,50 € ponctionnés également par boîte de médicament... Il y en a parfois beaucoup, selon l'état de santé de l'assuré.

Tout cela n'étant bien entendu pas remboursé par ailleurs par les mutuelles, puisque cela leur est interdit.

Par définition les retraités sont des personnes âgées et donc sensibles à diverses atteintes dans leur santé, qui parfois leur laissent quelques infirmités. Ce sont surtout ces personnes qui sont des consommateurs d'actes médicaux. Doit-on le reprocher à ces retraités usés par une longue vie de travail parfois bien pénible ?

Alors, Monsieur le Président de la République, êtes-vous décidé à donner un coup de pouce à nos retraités qui ne soit pas une misère (1,1% d'augmentation pour 2008 paraît-il) et rattrape assez substantiellement notre pouvoir d'achat ? D'après certains calculs diffusés par quelques centrales syndicales celui-ci accuse actuellement un retard d'au moins 6%.

Pierre SASSIER



Communiqué de presse

Le SYNEP CFE-CGC chez le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique (SGEC)

Evelyne CIMA, Secrétaire Générale du **SYNEP CFE-CGC**, accompagnée d'Alain BELLEUVRE et d'Alain GROSS ont été reçus le 12 février 2008 par Monsieur de LABARRE, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique de France. Ce dernier était assisté de messieurs GIRARD et DIRAISON.

Durant plus de deux heures, le **SYNEP CFE-CGC** a présenté ses projets dont le Certificat de Compétences Pédagogiques. Ce projet « qualité », qui propose une vraie formation psychologique, didactique et de la gestion des difficultés, a reçu un accueil très intéressé et les questions posées permettront de l'enrichir. Les compétences du recouvrement avancées par Alain GROSS que nous souhaitons voir organisées au niveau national seront étudiées.



Evelyne CIMA et Eric de LABARRE

En revanche, le SGEC reste radicalement opposé à l'inscription des enseignants sous contrat sur les listes prud'homales et là le point de désaccord reste fort.

Globalement, le SYNEP CFE-CGC se dit satisfait de cette séance de travail et il a été décidé d'un minimum de deux séances annuelles de travail.

Le 13 février 2008

Enseignement Privé et Prud'homales

Le **SYNEP CFE-CGC** exige l'inscription des 120 000 enseignants de l'Enseignement Privé sous contrat sur les listes des élections prud'homales.

En effet, bien qu'étant agents de l'Etat (mais pas fonctionnaires !), ils sont électeurs et éligibles aux élections professionnelles, dans leurs établissements, en vertu de la loi CENSI du 5 janvier 2005 et du Code du Travail.

Le 25 janvier 2008.



Élections prud'homales 2008



De ces élections dépend la représentativité de la CFE-CGC. Il faut donc une mobilisation générale de toutes et tous, et même de vos amis ou collègues sympathisants.

La CFE-CGC a besoin de noms de personnes éligibles, mais aussi, en grand nombre, de non éligibles afin de pouvoir présenter des listes complètes, qui sont seules recevables.

Si vous acceptez de nous aider, merci de nous retourner la fiche ci-dessous complétée, même si vous en avez déjà remise une à votre union départementale.

Merci de bien vouloir nous retourner cette fiche de pré-candidature

M, Mme, Mlle

Nom d'usage (d'épouse)

Prénom

Nom de naissance.....

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse personnelle.....

.....

Code postal Commune.....

Établissement où vous exercez.....

.....

Code postal Commune.....

Téléphone domicile.....

Téléphone portable

Courriel Personnel.....

Vos éventuels mandats CFE-CGC

Êtes-vous chômeur OUI - NON

Êtes-vous retraité OUI - NON

Êtes-vous conseiller Prud'hommes sortant OUI - NON

Souhaitez-vous être placé(e) en position éligible OUI - NON

Souhaitez-vous participer aux opérations de vote OUI - NON



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - Année 2008

M, Mme, Mlle : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél. : Tél. portable :

Courriel :

Etablissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

Emploi(s) :

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2008

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège :

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2008

| | | | |
|---------------------|-----------------|---|-----------------|
| En dessous de 762 € | 60,00 € | De 1675 à 1750 € | 140,00 € |
| De 762 à 838 € | 67,00 € | De 1751 à 1826 € | 146,00 € |
| De 839 à 914 € | 73,00 € | De 1827 à 1902 € | 152,00 € |
| De 915 à 990 € | 79,00 € | De 1903 à 1978 € | 159,00 € |
| De 991 à 1066 € | 85,00 € | De 1979 à 2054 € | 167,00 € |
| De 1067 à 1142 € | 91,00 € | De 2055 à 2130 € | 175,00 € |
| De 1143 à 1218 € | 97,00 € | De 2131 à 2206 € | 182,00 € |
| De 1219 à 1294 € | 103,00 € | De 2207 à 2282 € | 190,00 € |
| De 1295 à 1370 € | 109,00 € | Au delà de 2.282 € net par mois, | |
| De 1371 à 1446 € | 115,00 € | aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 € | |
| De 1447 à 1552 € | 121,00 € | | |
| De 1553 à 1598 € | 127,00 € | Retraité ou 2ème adhérent d'un couple | |
| De 1599 à 1674 € | 133,00 € | membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 € | |